

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 mai 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 11

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, RAMBAUD Christophe, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian, BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : 07/05/2026

Excusés : AINOZ Jean-Louis pouvoir à PAPOZ Aurélie, SMILEVITCH Sophie Anne pouvoir à Benjamin GARDET.

Secrétaire : BAIZET Jérémy

Délibération 2026-05D05 – Travaux en forêt communale - Demande de subvention - Aide à la mobilisation du bois énergie

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

Il présente aux membres du conseil le détail technique de l'exploitation de la parcelle 2 de la forêt communale de Crest-Voland, relevant du Régime Forestier.

Les produits de belle qualité (valorisable en charpente ou palette) issus de cette coupe seront vendus façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement. Pour ce qui est du bois énergie, il sera valorisé localement : les grumes de hêtre seront vendues en contrat et le reste sera vendu à l'entreprise Besson pour alimenter la chaufferie du Beaufortain.

Le montant total des travaux d'exploitation est estimé à : **38 391,40 € H.T.**

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Sollicite, dans le cadre de l'action 1.3 « Agriculture et forêt » du Contrat départemental « Arlysère » visant à compenser le déficit lié à la mobilisation du bois énergie, une aide financière du Conseil départemental de la Savoie :
 - **Le montant de l'aide sollicitée 2 550 € (500 euros x 5,1 ha = 2550 euros)**
- Atteste que la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-3/.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.
- Demande au conseil départemental de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Benjamin GARDET

